

REGLEMENT

COUPE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Le COMITE organise la troisième COUPE DE CHAMPAGNE-ARDENNE DE TAROT.

Celle-ci aura lieu le samedi 29 juin 2019 à BAR SUR SEINE.

Lors de tous concours en donnes libres organisés par un club de champagne-ardenne, un dixième des joueurs seront qualifiés pour cette Coupe. Au cas où les premiers d'un concours seraient déjà qualifiés, seuls les joueurs positifs pourront être qualifiés.

Pour pouvoir se qualifier, le joueur devra être licencié à la FFT.

L'inscription à cette coupe est de dix euros par joueur à verser au club organisateur le jour de la qualification, les clubs payant la somme de seize euros par joueur qualifié au trésorier du comité le jour de la finale. Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence à la Coupe sauf circonstance exceptionnelle.

Le club organisateur de la coupe prévoira trois joueurs remplaçants pour compléter d'éventuelles tables incomplètes.

La coupe se jouera en 5 fois 8 donnes.

Premier tour de 10H à 11H

Deuxième tour de 11H15 à 12H15

Troisième tour de 14H à 15H

Quatrième tour de 15H15 à 16H15

Cinquième tour de 16H30 à 17H30

La liste des concours qualificatifs de la saison 2018-2019 est actuellement :

- *21 juillet 2018 CHATEAU-PORCIEN*
- *9 septembre BAR SUR SEINE*
- *6 octobre CHARLEVILLE*
- *13 octobre THENNELIERES*
- *27 octobre 10heures CHATEAU-PORCIEN*
- *18 novembre THENNELIERES*
- *9 décembre BAR SUR SEINE*
- *15 décembre CHATEAU-PORCIEN*
- *5 janvier 2019 BAR SUR SEINE*
- *26 janvier CUMIERES*
- *11 mars BAR SUR SEINE*
- *16 mars VERTUS*
- *30 mars BAR SUR SEINE*
- *13 avril THENNELIERES*
- *8 mai BAR SUR SEINE*
- *15 juin ag comite CHATEAU-PORCIEN*

D'autres concours pourront se rajouter par la suite.

Tout joueur ayant participé au minimum à la moitié plus un des concours sera également qualifié, s'il le souhaite, en payant la somme de 16 euros.

Un joueur ne s'étant pas qualifié pourra participer en payant la somme de 20 euros mais uniquement pour permettre de faire une mise en place optimum.